

DEC190625DR13

Décision portant cessation de fonctions de M. Peter HESEMANN, assistant de prévention au sein de l'unité UMR5253 intitulée ICGM

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161988DR13 du 21 juillet 2016 portant nomination de M. Peter HESEMANN aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Peter HESEMANN dans l'unité du CNRS n°UMR5253, à compter du 31/01/2019.

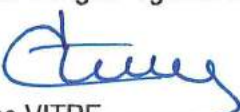
Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 08/02/2019

Le directeur de l'unité
Jean-Marie DEVOISSELLE

Jean-Marie DEVOISSELLE
Directeur UMR 5253
Institut Charles Gerhardt

Visa du délégué régional du CNRS


Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement partenaire

DEC190594DR13

Décision portant nomination de M Jean-Olivier DURAND aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5253 intitulée ICGM

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5253 intitulée, Institut de chimie moléculaire et des matériaux – Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM) dont le directeur est M. Jean-Marie DEVOISSELLE

Vu l'avis du conseil de l'UMR5253 en date du 28/01/2019 ;

Considérant que M Jean-Olivier DURAND a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Montpellier du 05/12/2016 au 19/01/2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M Jean-Olivier DURAND, DR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5253 intitulée ICGM, à compter du 01/02/2019 ;

M Jean-Olivier DURAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.


Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Jean-Olivier DURAND est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

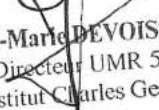
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 06/02/2019

Le directeur de l'unité
Jean-Marie DEVOISSELLE

Visa du délégué régional du CNRS


Jérôme VITRE


Jean-Marie DEVOISSELLE
Directeur UMR 5253
Institut Charles Gerhardt

Visa des partenaires